

juin 2019

Actualité du secteur

Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé

En commission mixte paritaire, députés et sénateurs se sont accordés ce jeudi 20 juin sur une version commune du projet de loi qui devrait être adopté d'ici fin juillet.

Ce projet traduit une partie des mesures du plan « Ma santé 2022 » présenté par Emmanuel Macron en septembre dernier. Il retient 3 principaux axes inscrits dans les premiers titres du projet :

1. *Décloisonner les parcours de formation et les carrières des professionnels de santé*

La principale mesure de ce titre est la suppression immédiate du numerus clausus dans diverses professions de santé, mais aussi la concertation entre ARS et Universités pour la définition des capacités d'accueil en 2^{ème} et 3^{ème} années. Cet axe prévoit également le développement de mesures visant l'implantation des médecins dans les zones sinistrées, ainsi que l'exercice mixte ville-hôpital.

2. *Créer un collectif de soins au service des patients et mieux structurer l'offre de soins dans les territoires*

Le texte crée les projets territoriaux de santé comme des lieux d'articulation des différentes démarches favorisant la complémentarité des projets entre la ville, l'hôpital et le médico-social. Un challenge de taille puisqu'ils devront assurer, en s'appuyant sur des diagnostics territoriaux partagés, une articulation entre les différents niveaux de projets existants tout en évitant l'indigestion au mille-feuille : projet régional de santé, contrats locaux de santé, projet des communautés professionnelles territoriales de santé, projet territorial de santé mentale ... Le titre 2 du projet renforce encore l'intégration au sein des groupements hospitaliers de territoire (GHT) pour une mutualisation des moyens et ressources sur un territoire. Enfin, il crée un label « hôpital de proximité » visant à l'adapter aux besoins des territoires.

3. *Développer l'ambition numérique en santé*

Celui-ci prévoit notamment l'ouverture d'un espace numérique de santé ainsi que le développement de la télémédecine et des télésoins.

Vers un nouveau modèle de financement de l'aide à domicile

Le décret n° 2019-457 du 15 mai 2019 vise à la préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Les objectifs sont d'assurer l'accessibilité financière et géographique de ces services, permettre une plus grande équité de traitement, rendre l'offre plus lisible, assurer une meilleure transparence tarifaire et mieux maîtriser les restes à charge pour les usagers. Le modèle rénové envisagé repose sur un tarif de référence national applicable à tous les SAAD, dont les modalités de détermination sont à établir, et un complément de financement appelé « modulation positive ».

Cette dernière tiendra compte des engagements pris par les services sur le profil des personnes accompagnées, la couverture territoriale, les horaires d'intervention, afin de renforcer in fine l'attractivité des métiers du secteur.

Décret du 6 mai 2019 – le monde de la psychiatrie s'oppose au fichage des patients

Le Conseil national de l'ordre des médecins annonce le dépôt d'un recours contre le décret n° 2019-412 autorisant les traitements de données à caractère personnel relatifs au suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement. Ce texte permet aux Préfets de connecter entre eux le fichier des personnes hospitalisées sous contrainte en raison de troubles psychiatriques (HOPSYWEB) avec celui des personnes signalées pour radicalisation (FSPRT). De même que de nombreux autres associations et syndicats qui alertent sur les dangers des « amalgames entre maladie psychique et terrorisme », le CNOM veut dénoncer une pression sécuritaire pesant de plus en plus sur le monde médical.

Printemps de la psychiatrie

Né à l'automne 2018, ce mouvement réunissant patients, familles et professionnels, s'appuie sur un manifeste, dont GEFCA est signataire, « [pour un renouveau des soins psychiques](#) ». En réaction à une approche trop souvent économique et stigmatisante de la santé mentale, il est un appel à réinventer une psychiatrie émancipatrice du sujet notamment par une revalorisation et une réflexion sur le sens du travail soignant, ainsi qu'une mobilisation citoyenne. Le blog dédié au mouvement offre un espace riche d'échanges et de débats, de partage de ressources et d'articles.

Rapports – Lectures

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale (tome 2)

Mettre en place la réhabilitation psychosociale dans les territoires

Ces intitulés ambitieux sont les titres de deux publications de l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux) parues en mars dernier.

A partir de l'analyse d'expériences de terrain dans différents territoires, ces deux documents se veulent une aide méthodologique à l'élaboration et la mise en œuvre de projets territoriaux de santé mentale, notamment sous l'angle de la réhabilitation psychosociale, dans la perspective du déploiement prévu des PTSM à l'échéance de juillet 2020. Rappelons la finalité de ces projets qui est d'« améliorer concrètement les parcours des personnes concernées », ceux-ci se heurtant à divers obstacles en particulier le peu d'articulation entre les ressources soignantes et la faible place accordée aux personnes concernées. Ajoutons que la prévention notamment primaire semble demeurer, y compris dans ces travaux de l'ANAP, le parent pauvre de la santé mentale.

Le dernier numéro de la revue est consacré aux « dynamiques participatives dans les ESSMS » dont il propose un « état des lieux et perspectives ». Le constat souvent partagé est celui du peu d'effectivité de la participation des personnes accompagnées dans le secteur social et médico-social malgré les nombreux textes la prescrivant ou la promouvant. Lorsqu'elle est observée, cette participation ne se traduit pas forcément par une co-construction et une réelle association des personnes aux différents projets (projets d'établissement, projets personnalisés ...) dans leur conception et leur mise en œuvre.

M. Jaeger rappelle les trois principaux axes participatifs recommandés par le Haut Conseil en travail social :

- La participation institutionnelle aux instances dédiées à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La participation à l'élaboration des projets, la co-construction des projets d'établissement et de service ;
- La participation à la formation initiale et continue des travailleurs sociaux.

En annexe à son article très complet il propose des extraits du kit de la participation, élaboré en 2016 par l'Agence nouvelle des solidarités actives, compilant une dizaine de fiches pratiques.

Les nombreux auteurs pointent différents principes, leviers et exemples de participation des personnes accompagnées, soulignant notamment que celle-ci est à mettre en regard de celle des professionnels dans une logique de développement du pouvoir d'agir des personnes.

On peut seulement regretter que pour ce numéro important la plume n'ait pas été offerte aux personnes les premières concernées ...

Repérer et orienter les élèves en situation de souffrance psychique

Ce vade-mecum destiné à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale a pour objectif de mieux connaître et repérer les signes de souffrance des élèves. Sans vouloir conduire à un diagnostic il contribue à sensibiliser chacun pour porter une attention particulière devant la manifestation d'une souffrance – pas toujours visible – dans le cadre scolaire. Il souligne différents principes en faveur d'une école bienveillante, et propose des fiches thématiques de repérage de souffrance chez l'enfant et chez l'adolescent.

Malgré tout l'intérêt de ce guide – contribuer à faire que toute souffrance puisse être entendue – on peut formuler quelques interrogations :

- Comment sera-t-il mis en œuvre et sa diffusion accompagnée, par exemple par des actions de formation ou d'analyse des pratiques professionnelles ?
- Pourquoi certaines ressources importantes ne sont-elles pas mentionnées en tant qu'interlocuteur, appui ou relai de l'Éducation nationale sur ces situations ? Ainsi les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) dont les moyens ont été progressivement réduits, les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), dont la mission de prévention est inscrite dans le décret de 2005 indépendamment de toute orientation par la MDPH (mais peu mise en œuvre), ou encore les programmes de réussite éducative (PRE), dispositifs pourtant très efficacement ancrés sur les territoires ...
- Une orientation vers des ressources déficitaires telles que la pédopsychiatrie (dont les CMP comptent souvent des délais trop importants) ne risque-t-elle pas de créer une attente difficilement admissible et délétère dans des situations de souffrance ?

Actualité de GEFCA

10^{ème} édition de l'Ecole de la sclérose en plaques de Villeurbanne

Elle s'est déroulée du 16 mars au 18 mai 2019. Cette année, la cinquantaine d'élèves inscrits a sensiblement dépassé l'affluence habituelle, notamment grâce à la création d'une page Facebook animée par un élève de l'édition 2018, ainsi qu'aux orientations par le Réseau de soins Rhône-Alpes SEP, principal partenaire de l'Ecole. Rappelons qu'au sein de ce dispositif portant la marque de l'APF, le Réseau apporte la majeure partie des 20 intervenants présents lors des 5 matinées de l'Ecole, et GEFCA contribue à la coordination et l'organisation logistique ainsi que l'animation de la séance dédiée aux ateliers d'échanges.

Rendez-vous au printemps 2020 pour la 11^{ème} !

Appel à contributions – témoignages

Une adhérente de GEFCA lance un appel en direction de personnes ayant été hospitalisées en psychiatrie et qui souhaitent partager leur expérience de la grande souffrance psychique : ce qu'elle est du point de vue de celui qui l'a vécue, ce qu'elle signifie, les réactions qu'elle provoque, ce qui est aidant, ce qui ne l'est pas, mais aussi ce qu'elle peut apporter à la personne et à son entourage une fois la crise passée. Ce partage pourrait contribuer à l'analyse de la dimension sociale et environnementale de la grande souffrance psychique.

Voir son récit sur le site de GEFCA <http://gefca-asso.fr/?cat=12>

Habilitation à l'évaluation externe

GEFCA vient d'être habilité en tant qu'évaluateur externe. Vous pourrez dorénavant nous solliciter pour la réalisation de vos différentes évaluations.

L'évaluation externe porte de manière privilégiée sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les établissements et services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies.

Informations partenaires

Un SEPtacle de malAAde ... le 30 juin à Villeurbanne

Armand Thoinet, Ambassadeur Sport et Handicap pour la Région Auvergne Rhône-Alpes et ami de l'Ecole de la SEP, nous incite à découvrir le one-woman-show de « Double A », comédienne porteuse d'une sclérose en plaques qui bouscule les préjugés par son humour grinçant.

Au CCVA – le 30/06 à 15h30. Réservation par mail :

lesdefisdarmand@gmail.com



Tab'Lucioles 2.0

L'application développée par Réseau Lucioles est en ligne. Facile d'usage, elle vise à rendre les tablettes accessibles aux personnes en grande dépendance et à favoriser la relation avec leurs aidants. <https://tablucioles.reseau-lucioles.org/>